

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2024

RECONNAÎTRE LE BÉNÉVOLAT DE SÉCURITÉ CIVILE - (N° 1146)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL68

présenté par
M. Chenevard, rapporteur

ARTICLE 10

Après les mots :

« au-delà de »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 3 :

« la dixième année d'engagement au sein d'une association mentionnée au même premier alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.